

# Sécurisez votre loyer !

## Première étape : souscription d'un mandat de gestion

Cliquez ici : [Inscription](#)

**Munissez-vous des documents ci après :**

- RIB de votre compte de destination des loyers.
- Titre de propriété (attestation notariée, avis de taxe foncière).
- Pièce d'identité des propriétaires (SCI : extrait Kbis et Statuts).

[Exemple de mandat de gestion](#)

## Deuxième étape : souscription à l'assurance loyers impayés avec un locataire en place

**Allez dans “Mes biens” cliquez sur “Action” puis “ajouter un bail”.**

Chargez les documents ci après :

- Dossier locataire constitué à la signature du bail.
- Bail, qui doit contenir une clause résolutoire (clause de résiliation).
- Extrait de compte locataire (Cliquez ici : [déclaration sur l'honneur relevé locataire](#)) pour les 6 derniers mois ne faisant apparaître aucun incident de paiement et un solde à jour

**Nota : le dossier pourra être validé par l'assurance, même en cas de garant.**

A la réception de ces documents, La Gestion en Ligne vous confirmera l'agrément de l'assurance dans un délai de 24 heures et prendra contact avec votre locataire pour la mise en place de la gestion des loyers.

Le coût de la GLI

Les critères de l'assurance

En cas de loyers impayés